

CÉAS de la Mayenne

29 rue de la Rouillère 53000 Laval Tél. 02 43 66 94 34 Mél. ceas53@orange.fr Site Internet : www.ceas53.org

# Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro : Claude Guioullier. Nathalie Houdayer.

## **Société**

### Un marqueur de transformation culturelle Le choix des prénoms dans les familles immigrées

eux chercheurs, Baptiste Coulmont et Patrick Simon, se sont demandé si les prénoms donnés par les immigrés à leurs enfants, et ceux que reçoivent à la génération suivante leurs petits-enfants, sont puisés dans le registre des prénoms des pays d'origine, ou bien, au contraire, s'ils sont similaires à ceux donnés par la population majoritaire. L'étude est publiée dans *Population & Sociétés* n° 565 d'avril 2019 (4 pages) (1).

Les auteurs montrent tout d'abord qu'en France, les pratiques se sont modifiées après 1990 avec une plus grande palette possible de prénoms. Baptiste Coulmont a ainsi pu observer que 80 prénoms couvraient la moitié des naissances en 1986 ; il en faut plus de 100 en 1998 et plus de 200 en 2008.

Sont ainsi apparus des prénoms « exotiques », c'est-à-dire extérieurs au répertoire usuel, « soit qu'il s'agisse de prénoms inventés ou tirés de la littérature, de films, de séries, ou qu'ils



soient repris de prénoms en vigueur dans d'autres pays, soit par l'influence de l'immigration en France, soit enfin par le choix de prénoms de stars internationales (acteurs et actrices, sportifs et sportives, hommes et femmes politiques, etc.) ». Pour autant, la population majoritaire ne va pas piocher dans le stock des prénoms portés par les immigrés non européens des années 1990 : les enfants de cette population majoritaire vont s'appeler Enzo ou Clara, mais pas Mohamed ou Farida...

Baptiste Coulmont et Patrick Simon remarquent que les immigrés arrivent en France avec un prénom souvent caractéristique de l'aire culturelle de leur pays d'origine : par exemple, 94 % des immigrés maghrébins portent un prénom classé comme arabo-musulman.

Pour une question méthodologique liée à la taille des effectifs dans une enquête démographique disponible, les deux auteurs ont surtout analysé la transmission des prénoms pour les Européens du Sud (Espagne, Italie, Portugal) et les Africains du Nord.

### Convergence par des prénoms « internationaux »

Environ 65 % des Européens du Sud arrivés en France avant 1980, précisent-ils, portent des prénoms latins (Maria, José, Antonio...). Leur abandon se fait dès la première génération née en France : seuls 16 % des descendants portent un prénom latin. À la génération des petits-enfants, les prénoms portés ne se distinguent plus des prénoms de la population majoritaire. Cependant, les deux auteurs remarquent un « retour » depuis le milieu des années 1990 aux prénoms latins (comme Enzo ou Laura), mais « ils ne renvoient quasiment plus alors un signal d'altérité ».

Quant aux immigrés du Maghreb, ils arrivent en France avec des prénoms (tels Mohamed, Fati-ha...) très éloignés de ceux de la population majoritaire. Plus de 90 % arrivent avec un prénom arabo-musulman. À la génération suivante, encore près des deux tiers des enfants d'immigrés reçoivent un tel prénom, mais « leur registre culturel est plus ambigu » (cf. Nadia, Myriam...). Les prénoms des petits-enfants sont, en 2008, proches de ceux que la population majoritaire donne à

ses enfants. Mais pareillement, les auteurs observent un choix croissant de prénoms assez typiques, mais appartenant au registre des prénoms maintenant considérés comme communs (Inès, Sarah...).

Baptiste Coulmont et Patrick Simon concluent que la convergence entre population majoritaire et descendants d'immigrés ne se fait pas autour de prénoms typiquement « français », mais de prénoms internationaux auxquels tous et toutes peuvent s'identifier. Cependant, pour les enfants

ou petits-enfants d'immigrés d'origine maghrébine, des prénoms arabo-musulmans continuent en partie à être donnés (en particulier dans les familles à forte religiosité), ainsi que de nouveaux prénoms (ex. Yanis, Rayane ou Lina) qui peuvent être perçus comme d'origine maghrébine par la population majoritaire.

# Culture

# Alfred Jarry a écrit un article important sur le peintre Charles Filiger

a galerie Daniel Malingue, à Paris (26 avenue Matignon), consacre une exposition temporaire, jusqu'au 22 juin, à un peintre méconnu, à l'histoire de vie très difficile : Charles Filiger (1863-1928).

Avec son ami Paul Gauguin, il est à Pont-Aven en 1888, et au Pouldu en 1889. Charles Filiger reste en Bretagne et va s'isoler progressivement.

En juin1894, à la demande de Rémy de Gourmont, romancier, journaliste et critique d'art, Alfred Jarry vient en Bretagne rencontrer Charles Filiger et écrit sur lui un article qui paraît en septembre dans le *Mercure de France*. On dit que c'est son article le plus conséquent consacré à un artiste. Mais, c'est vrai, comme le souligne Philippe Dagen dans *Le Monde* du 18 avril 2019, à l'époque qui connaît Alfred Jarry, « qui a 21 ans et n'a pas encore inventé Ubu ? »

C'est le mois suivant (octobre 1894) que Rémy de Gourmont et Alfred Jarry font paraître *L'Ymagier*, revue littéraire illustrée. Charles Filiger y contribue avec une *Vierge à l'Enfant*.

Le travail de Charles Filiger « est comme un feu mystique, en réaction à tout matérialisme, recherchant la spiritualité. Il peint, comme les peintres d'icônes, des visages ovales aux formes épurées, simplifiées, aux grands yeux ouverts en quête d'un absolu improbable.

Comme les enlumineurs du Moyen Âge et les primitifs italiens, il peint en aplats, des figures cernées, hors du temps, par petites taches serrées, et ce bleu profond surtout qui éveille l'âme; la construction y est violente voire ascétique, les lignes



Sainte-Famille (1891)

sont souples, aériennes et féminines, sans concession à la tradition classique » (d'après Wikipédia).

« Le droit de savoir et la liberté de dire sont deux principes fondamentaux d'une démocratie véritable, forte et vivante. Le droit à l'information, à la libre expression et à la libre critique, ainsi qu'à la diversité des opinions est une liberté fondamentale de tout être humain. Refusant les privilèges de naissance, de diplôme ou de fortune, d'origine ou de genre, une démocratie vraie suppose que toutes et tous soient pareillement informés pour être libres dans leurs choix et autonomes dans leurs décisions. »